

UN OUTIL D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

La Trame Verte et Bleue

Un dispositif de la stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020, tout comme les réserves naturelles, les parcs nationaux et naturels régionaux ou les zones Natura 2000.

Biodiversité • Services écosystémiques • Territoire

Un outil d'aménagement du territoire auquel le code de l'environnement (article L. 371-1 I) assigne les objectifs suivants :

- diminuer la fragmentation et la vulnérabilité des habitats naturels et habitats d'espèces et prendre en compte leur déplacement dans le contexte du changement climatique,
- identifier, préserver et relier les espaces importants pour la préservation de la biodiversité par des corridors écologiques,
- préserver la qualité des eaux et les zones humides,
- prendre en compte la biologie des espèces sauvages,
- faciliter les échanges génétiques nécessaires à la survie des espèces de la faune et de la flore sauvages,
- améliorer la qualité et la diversité des paysages, maintenir l'adaptabilité des services écologiques.

"L'identification et la délimitation des continuités écologiques doivent notamment permettre aux espèces animales et végétales* de se déplacer pour assurer leur cycle de vie et favoriser leur capacité d'adaptation." Article R. 371-18

* dont la préservation ou la remise en bon état constitue un enjeu national ou régional.

POURQUOI ET COMMENT INTÉGRER L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE DANS UNE TRAME VERTE ET BLEUE (TVB) ?

Si pendant longtemps on a considéré l'agriculture comme une activité comparativement plus bénéfique à la biodiversité que d'autres activités comme la production industrielle, l'intensification des activités agricoles rend cette distinction moins nette aujourd'hui.

L'impact positif du mode de production biologique sur la biodiversité a été démontré par de nombreux travaux

On peut citer l'expertise scientifique collective de l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) réalisée entre juin 2007 et juin 2008 à la demande des ministères de l'agriculture et de l'écologie. Ce rapport souligne notamment que : "Bien que son cahier des charges n'y fasse pas explicitement référence, l'Agriculture Biologique (AB) apparaît comme un mode de production favorable à la biodiversité. L'impact positif de l'AB sur la biodiversité est d'autant plus fort que l'exploitation ainsi qualifiée s'inscrit dans un paysage diversifié."

Éléments importants pour la biodiversité et particulièrement présents sur les exploitations bio :

- suppression des produits phytosanitaires de synthèse,
- organisation de rotations longues et diversifiées,
- utilisation de cultures associées,
- implantation de couverts intermédiaires et de cultures dérobées,
- utilisation de variétés moins sensibles aux maladies,
- simplification du travail du sol,
- pâturage extensif,
- bandes enherbées,
- haies diversifiées,
- maintien d'arbres sur les parcelles...

La Trame Verte et Bleue : des objectifs écologiques et des bénéfices économiques et sociaux

La Trame Verte et Bleue maintient en effet les services rendus par la biodiversité, notamment pour l'agriculture, la protection de sols, la régulation des crues et la préservation de la qualité des eaux (zones tampons), la préservation des paysages et du cadre de vie, le tourisme, la création d'une activité économique autour de la préservation de la biodiversité (gestion des espaces).

Intérêts pour le territoire

La TVB peut donc être une opportunité pour mettre en œuvre un projet de développement local durable autour de l'agriculture biologique sur le territoire, avec pour finalité la préservation de la biodiversité et de ses trames, mais également la qualité de l'eau, le développement économique, les circuits de proximité, la création de paysages culturels...

Une déclinaison à plusieurs échelles territoriales

- Au niveau des **bassins hydrographiques** via les Schémas Directeurs de Gestion et d'Aménagement des Eaux (SDAGE).
- Au niveau **régional** via le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), élaboré conjointement par l'Etat et la Région en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés (le comité régional TVB réunit départements, intercommunalités et communes compétentes, parcs naturels nationaux et régionaux, associations de protection de l'environnement et partenaires socioprofessionnels intéressés).
- Aux niveaux **intercommunal et communal**, les collectivités peuvent suivre le même type de démarche déclinée à leur échelle pour affiner la cartographie de la trame verte et bleue et les mesures à mettre en œuvre dans les projets et dans les documents de planification (Schéma de Cohérence Terr - SCoT, Plan Local d'Urbanisme - PLU, Charte de Parc Naturel Régional - PNR) qui doivent prendre en compte le SRCE.

Un schéma régional de cohérence écologique comprend notamment

- Une **présentation et une analyse des enjeux régionaux** relatifs à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques.
- Une **identification des espaces naturels, des réservoirs et des corridors écologiques** à maintenir ou restaurer, ainsi que des cours d'eau, canaux ou zones humides.
- Une **cartographie** de la TVB.
- Les **mesures contractuelles et incitatives** permettant d'assurer la préservation ou la remise en bon état de la fonctionnalité des continuités écologiques et d'accompagner leur mise en œuvre par les territoires concernés.

Une fois élaboré, le projet de SRCE est soumis pour avis aux départements, intercommunalités et parcs naturels situés dans son périmètre. Ce projet, assorti des avis recueillis, est ensuite soumis à enquête publique et éventuellement modifié en conséquence. Enfin, il est soumis à délibération du conseil régional et adopté par arrêté préfectoral.

ÉTAPES

méthodologiques d'une TVB

RÉALISATION D'UN DIAGNOSTIC DE LA BIODIVERSITÉ ET DES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES SUR LE TERRITOIRE :

état des lieux et cartographie, atouts, pressions, points noirs et ruptures, enjeux.



ADOPTION DE PLANS D'ACTIONS. INSCRIPTION DE LA TVB ET DES ENJEUX DE BIODIVERSITÉ DANS LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION.

RECOMMANDATIONS

pour intégrer l'agriculture biologique dans une TVB

CROISER LES REGARDS POUR ÉTABLIR L'ÉTAT DES LIEUX DE LA BIODIVERSITÉ ET DE LA TVB

La participation d'acteurs socioprofessionnels à la **concertation autour de l'élaboration du projet de trame verte et bleue**, notamment des représentants des agriculteurs biologiques, des scientifiques et des associations environnementales, peut permettre de mettre en valeur le rôle de l'agriculture biologique et de l'agroforesterie dans la préservation de la biodiversité, de la qualité des eaux et des zones humides et des continuités écologiques.

Associer un large éventail d'acteurs à l'élaboration de l'état des lieux, notamment autour de la construction de la cartographie, afin de valoriser les savoirs locaux et partager les informations et les constats : habitants, agriculteurs, apiculteurs, jardiniers, chasseurs, pêcheurs, randonneurs, etc.

• **Ex : Le PNR de Lorraine (54) s'est engagé depuis 1993 dans la réalisation d'atlas communaux de la biodiversité. Afin de rendre ces données accessibles à tous, une base de données naturalistes a été mise en ligne ("Bombina") et permet à tous les acteurs et habitants volontaires de l'enrichir, avec le but notamment de nourrir l'action publique.**

• **Ex : Des observatoires de la biodiversité. Réalisés dans plusieurs régions, ces observatoires mobilisent des chercheurs, des experts, des institutionnels, des associations, ils permettent de collecter et de diffuser l'information sur la biodiversité dans la région. Au niveau national, le Muséum d'histoire naturelle de Paris coordonne le programme Vigie Nature de suivi participatif des espèces communes. Il s'appuie sur des relais locaux comme des collectivités, des associations notamment des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE), etc.**

ENGAGER TOUS LES ACTEURS LOCAUX DANS UNE DÉMARCHE D'AMÉLIORATION DE LEURS PRATIQUES ET S'ENGAGER EN INTERNE DANS UNE DÉMARCHE D'EXEMPLARITÉ

Intégrer de manière transversale l'enjeu biodiversité aux compétences de la collectivité : par exemple, mettre en œuvre la gestion différenciée sans pesticides des espaces publics notamment, dans un esprit d'effort partagé avec les agriculteurs.

MENER UN TRAVAIL D'INFORMATION ET DE CONCERTATION AVEC LES AGRICULTEURS POUR FAIRE ÉVOLUER LES PRATIQUES

• **Sensibiliser les agriculteurs** aux enjeux de biodiversité pour permettre l'appropriation du diagnostic (réunions d'informations, rencontres individuelles,

REPÉRER LES ATOUTS ET PRESSIONS AGRICOLES

Les éléments fixes du paysage associés à l'agriculture comme les bandes enherbées, les haies, ou les zones humides contribuent à la trame verte et bleue. Leur intérêt pour la préservation de la qualité de l'eau peut également être diagnostiqué et souligné.

Les parcelles conduites en agriculture biologique peuvent être intégrées dans la cartographie locale comme des éléments de la TVB (réservoirs de biodiversité ou corridors), en fonction du diagnostic de leurs fonctionnalités.

Créer des références locales et les relier aux perspectives d'actions : conduire des études préalables sur des fermes : mesures de biodiversité, comptage d'espèces, présence et état de fonctionnalités, etc. notamment sur des fermes bio (dans ou hors du territoire) pour mettre en valeur l'intérêt de l'AB en matière de biodiversité (ressources génétiques et semences paysannes, espèces et habitats, biodiversité sauvage et domestique, fonctionnalités et connectivités écologiques). Ces données pourront venir alimenter les observatoires régionaux ou nationaux existants.

DÉFINIR LES ENJEUX PRIORITAIRES ET AXES STRATÉGIQUES

Identifier les pratiques agricoles liées aux enjeux de biodiversité : diversité des cultures, rotations, intrants, désherbage, taille des parcelles, agroforesterie, etc.

Mettre en valeur le rôle de l'agriculture biologique comme un moyen pour les producteurs de relier des pratiques favorables à la biodiversité avec des améliorations agronomiques et une valorisation économique accrue de la production via les filières bio.

présentation de la cartographie co-construite)

• **Réaliser des diagnostics** à l'échelle des exploitations

Ex. : Diagnostics DIALECTE (SOLAGRO) permettant d'évaluer en parallèle les performances environnementales globales de l'exploitation et de cibler les points forts et points faibles sur les thématiques de biodiversité et d'eau

• **Organiser une réflexion collective des agriculteurs autour des pratiques (conventionnelles ou AB) qui favorisent la biodiversité** sur les parcelles et les corridors écologiques : groupe de travail avec des agriculteurs bio et conventionnels, visites de terrain, etc. pour envisager des changements de pratiques ou des conversions à l'AB.

PROPOSER DES MESURES CONTRACTUELLES ET INCITATIVES pour la mise en œuvre de pratiques favorables à la biodiversité et présentant un réel intérêt agronomique : haies, couverts végétaux, non-utilisation de pesticides, etc. Ces éléments structurants qui participent à l'hétérogénéité des paysages, et donc à une biodiversité accrue, sont particulièrement présents sur les exploitations biologiques. L'engagement des agriculteurs sur des enjeux de biodiversité, par exemple via des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC), peut être l'occasion de les amener à un changement de système vers l'agriculture biologique.

Ex. : En 2003, le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) de Chizé (79) met en place un programme de préservation de l'outarde canepetière pour enrayer la disparition de l'espèce. Une campagne d'information et de sensibilisation est alors lancée auprès des agriculteurs. Elle vise à les convaincre de s'engager dans des contrats garantissant le respect de pratiques agricoles favorables aux outardes (recul des dates de fauche par ex.). Ces actions ont permis de créer une culture de l'échange et un dialogue avec la profession agricole qui complètement et appuie l'animation bio aujourd'hui réalisée sur le territoire. (Cf. fiche expérience Niort).

INSCRIRE LES ACTIONS DE PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET LA TVB AUTOUR DE L'AGRICULTURE

dans les documents de planification et politiques de la collectivité. Sur la base des actions spécifiques menées sur la TVB et la biodiversité, ces thématiques gagnent à être inscrites et prises en compte de manière transversale dans les différents documents de planification de la collectivité afin de les rattacher aux autres enjeux du territoire, par le biais de l'agriculture biologique notamment. Par exemple :

- Dans un **Agenda 21**, des actions spécifiques sur la biodiversité peuvent être engagées, et reliées à celles concernant l'agriculture biologique. Cela permet de mettre en œuvre un accompagnement transversal combinant changements de pratiques vers l'agriculture biologique en prenant en compte de manière renforcée l'enjeu de biodiversité et de TVB, la structuration des filières bio, la maîtrise foncière pour l'installation agricole sous bail rural environnemental et la création de zones tampons, etc.
- Dans un **Plan Climat-Énergie Territorial (PCET)**, concernant le volet "réduction des émissions", des correspondances peuvent être trouvées entre pratiques à faible

émission de gaz à effet de serre et pratiques favorables à la biodiversité, notamment grâce à l'agriculture biologique. De même, dans le volet "adaptation au changement climatique", la biodiversité peut s'inscrire comme une fin (sa préservation) autant qu'un moyen pour accroître l'adaptation de l'agriculture au changement climatique (amélioration de la qualité des sols et limitation de l'érosion, gestion quantitative de l'eau, etc.).

- Dans une **charte de parc naturel régional**, la biodiversité peut être favorisée notamment via des marques Parc conditionnées à des pratiques répondant aux enjeux de biodiversité et de TVB du territoire, voire à l'adoption du mode de production biologique.
- Les **documents d'urbanisme** doivent prendre en compte le SRCE et, d'une manière générale, doivent intégrer la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques (article L.121-1 du Code de l'urbanisme). Ainsi, selon les enjeux, les corridors écologiques et réservoirs de biodiversité peuvent être finement identifiés pour garantir leur protection ou leur restauration. Des espaces boisés à préserver peuvent être identifiés dans les PLU, ainsi que des zonages ambitieux de préservation ou de reconquête du foncier agricole : extension des zones A et N du PLU avec un zonage indicé "corridor écologique" ; protection renforcée via les Zones Agricoles Protégées ou les Périmètres de protection des espaces naturels et agricoles périurbains ; identification d'éléments de paysage ou de sites à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou écologique (article L123-1-567° du Code de l'urbanisme)
- Dans le cadre d'une **Aire d'Alimentation de Captage (AAC)** ou d'un schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), un lien peut être fait autour de l'agriculture biologique entre préservation de la biodiversité, des milieux aquatiques et de la qualité de l'eau potable. Exemple : AAC de La Rochelle (17)
- Dans le cadre de la **politique de la ville** : la biodiversité peut s'inscrire dans une réflexion autour de l'aménagement des espaces publics et de création de lien social via des espaces naturels et jardinés dans les quartiers, autour du développement de l'insertion par l'activité économique (formations d'éco-jardiniers, jardins d'insertion bio par ex.).

TÉMOIGNAGE

SYLVIE BOUSCHBACHER MAIRE D'INSVILLER

57 • 190 HABITANTS

"La réussite de ce beau projet contribue à changer l'image du village."

Insviller, un petit village mosellan a décidé d'acquérir une zone humide remarquable (ZNIEFF) de plus de 70 ha, l'étang du Moulin, où la pisciculture intensive faisait perdre au site toutes ses fonctionnalités hydrologiques et son intérêt écologique. La commune y a installé un pisciculteur bio.



"Le conseil municipal a saisi l'opportunité de la mise en vente de l'étang du Moulin pour se porter acquéreur et proposer un projet de réhabilitation exemplaire afin de préserver les intérêts écologiques, piscicoles, paysagers du site et de ses habitants. Le Conseil général, le Conseil régional et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse nous ont apporté leur soutien dans le cadre des politiques publiques de protection des espaces naturels, de la biodiversité et des ressources en eau. Car, comme toute zone humide, l'étang du Moulin a des fonctions très estimées pour la préservation du bon état du patrimoine eau de la collectivité.

La commune est désormais l'heureuse propriétaire du site, loué au Conservatoire des sites lorrains. Ce dernier a la charge de mettre en place un plan de gestion écologique de l'étang. Nous avons installé sur le site un pisciculteur bio avec une gestion extensive, afin de préserver les qualités écologiques du site et sa biodiversité remarquable. Les quatre agriculteurs riverains sont d'accord pour mettre en œuvre des mesures agro-environnementales sur l'ensemble du bassin versant de l'étang essentiellement prairial et forestier. Les habitants en profitent aussi au détour d'un sentier de découverte.

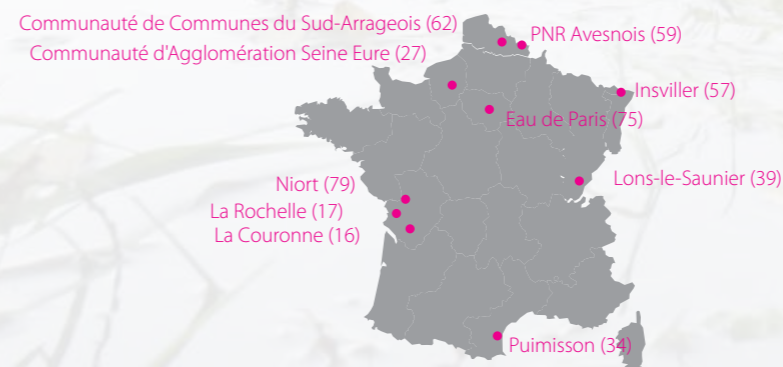
La réussite de ce beau projet contribue à changer l'image du village et développer "autrement" la commune, c'est aussi garder l'âme du territoire. La commune est fière d'avoir relevé le défi pour concilier son développement territorial, le respect de son identité avec la protection de ses ressources et de ses milieux aquatiques."

UNE EXPÉRIENCE RÉUSSIE

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD-ARRAGEOIS 62 • 8 028 HABITANTS

Dans le cadre de son Agenda 21 et de la valorisation écologique de son territoire a conduit le projet des "Biaux jardins du Cojeul". L'objectif est de favoriser le développement d'une agriculture durable sur son territoire et de participer à la déclinaison de la TVB du Pays d'Artois. La Communauté de Communes a ainsi fait l'acquisition d'un terrain en bordure du Cojeul afin de participer au boisement de ce territoire d'une part, et de développer une économie solidaire en circuits courts par la culture biologique d'autre part. Les maraîchers alimentent deux Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP) installées sur le site et y proposent de nombreuses animations.

Autres initiatives à découvrir



Pour aller plus loin

DES FICHES À LIRE SUR DEVLOCALBIO.ORG

FICHES EXPÉRIENCE : Niort • Eau de Paris • La Couronne • CASE • Lons-le-Saunier

FICHES OUTILS : Agenda 21 • PCET • PNR • Urbanisme • AAC • PPC • SAGE • Politique de la Ville

FICHE MÉTHODOLOGIE

FICHES ACTIONS : Acquisition foncière • Portage foncier • BRE • Installation • Conversion • Sensibilisation • Phyto • Jardins collectifs

DES SITES WEB À VISITER

www.trameverteetbleue.fr

www.dialecte.solagro.org

www.uicn.fr

www.cpie.fr

www.naturparif.fr

DES DOCUMENTS À CONSULTER

FAO. Biodiversité et agriculture biologique. 1999

Agriculture et biodiversité. Valoriser les synergies. Expertise scientifique collective, synthèse du rapport. INRA, 2008

LPO. Guide technique et recueil d'expériences : Agriculture & Biodiversité – Comment améliorer la biodiversité sur votre exploitation ?

Le Maire B. En quoi l'AB peut-elle répondre aux objectifs des politiques de trame vertes et bleues en Nord Pas de Calais? 2008.

Schéma régional de cohérence écologique de la région Ile-de-France, résumé non technique. 2013.

Agriculture Biologique & Développement Local : une boîte à outils pour les collectivités territoriales. Une réalisation 2014 de la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique. www.devlocalbio.org & www.fnab.org

Credits photos : Ville d'Insviller ; Joël Garnier – Pays de Romans, Insviller, NMP, USDA NRCS, CDC Pays des Herbiers